Politique scientifique fédérale

belspo

BRAIN-be

BELGIAN RESEARCH ACTION THROUGH INTERDISCIPLINARY NETWORKS

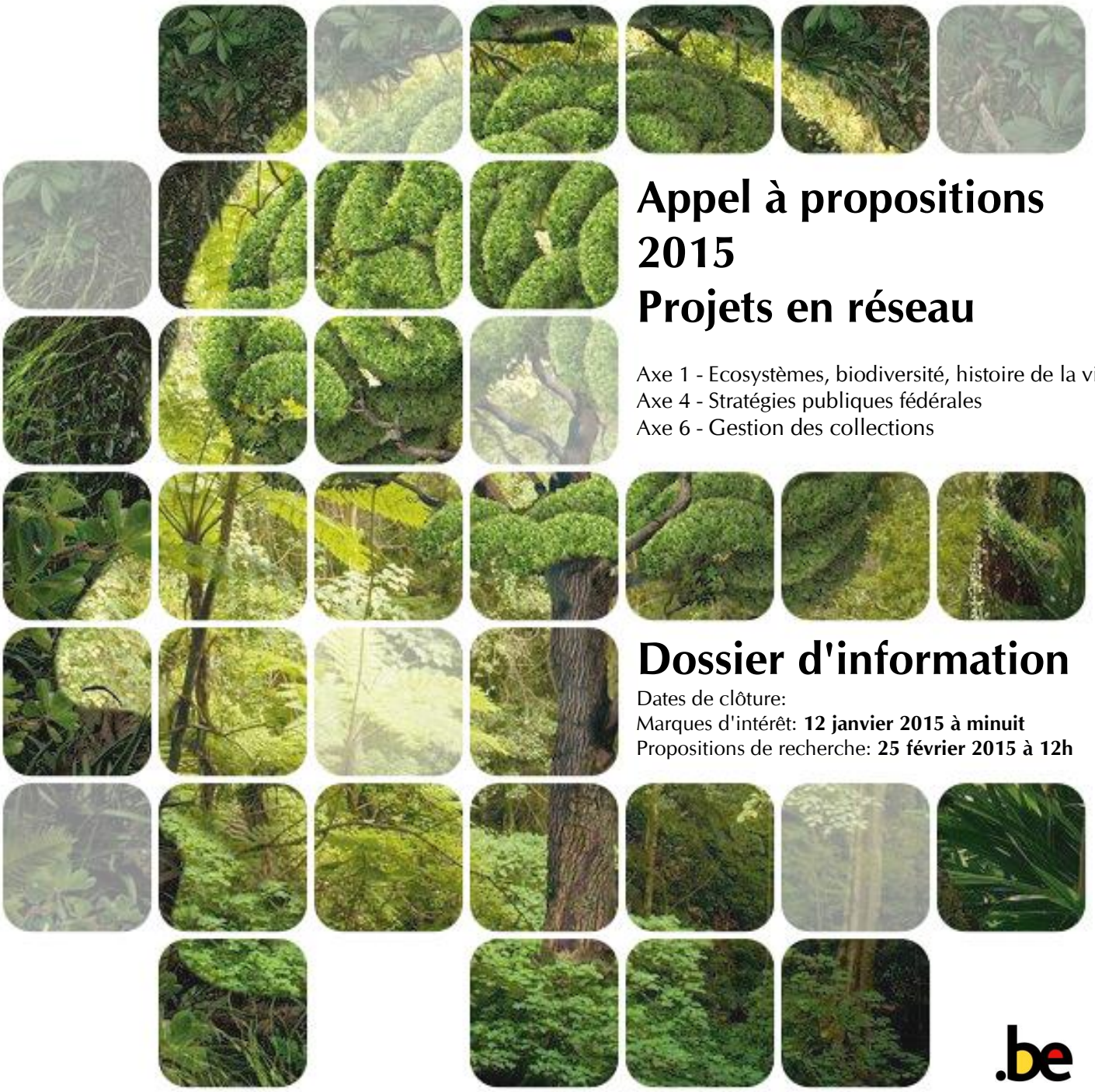

Appel à propositions 2015
Projets en réseau

Axe 1 - Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
Axe 4 - Stratégies publiques fédérales
Axe 6 - Gestion des collections

Dossier d'information

Dates de clôture:
Marques d'intérêt: **12 janvier 2015 à minuit**
Propositions de recherche: **25 février 2015 à 12h**

.be

CONTENU

1. PROGRAMME-CADRE PLURIANNUEL DE RECHERCHE - BRAIN-BE 3
CALENDRIER DES APPELS 4
2. CONTENU DE L'APPEL 5
2.1 AXE THÉMATIQUE 1: ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE, HISTOIRE DE LA VIE 5
2.1.1 COMPRENDRE LE ROLE ESSENTIEL DE LA BIODIVERSITE DANS LE MAINTIEN DE LA SANTE DES ECOSYSTEMES MARINS 6
2.1.2 GENERER DE NOUVELLES CONNAISSANCES POUR REPONDRE AUX QUESTIONS APPARAISSANT AU CROISEMENT DE LA SANTE ET DE LA BIODIVERSITE 7
2.1.3 ÉVALUER LES EFFETS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION HUMAINE SUR LA SANTE DES ECOSYSTEMES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE 8
2.2 AXE THÉMATIQUE 4: STRATEGIES PUBLIQUES FEDERALES 9
2.2.1 ADAPTATION ET INNOVATION DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE 9
2.2.2 NON-RECOURS AUX PRESTATIONS FÉDÉRALES 11
2.2.3 ADAPTATIONS DES POLITIQUES FÉDÉRALES FACE À CERTAINES PROBLÉMATIQUES-CIBLES11
2.3 AXE THÉMATIQUE 6: GESTION DES COLLECTIONS 14
2.3.1. NOUVELLES DONNÉES ET COLLECTIONS DIGITALES 15
2.3.2. CONSERVATION ET RESTAURATION DURABLES DES COLLECTIONS TANGIBLES ... 15
3. DIRECTIVES POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE SOUMISSION 16
3.1 CONFORMITÉ DE LA PROPOSITION AVEC LE SCOPE DE L'APPEL 16
3.2 SUJET DE LA PROPOSITION 16
3.2.1 STATE OF THE ART ET OBJECTIFS 16
3.2.2 METHODOLOGIES 16
3.2.3 DONNÉES 16
3.2.4 PLAN DE TRAVAIL ET DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TÂCHES 17
3.2.5 CALENDRIER 17
3.3 RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE ET LEUR IMPACT POUR LA SCIENCE, LA SOCIÉTÉ ET LA PRISE DE DECISION 18
3.3.1 RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE 18
3.3.2 IMPACTS ATTENDUS DE LA RECHERCHE ET CONFORMITÉ DE LA RECHERCHE AVEC LES IMPACTS ATTENDUS 18
3.3.3 COMITÉ DE SUIVI 18
3.3.4 DEVELOPPEMENT DURABLE, DIMENSION DE GENRE ET ETHIQUE 18
3.4 RESEAU 19
3.4.1 EXPERTISE DES PARTENAIRES 19
3.4.2 LA COMPOSITION DU RESEAU 20
3.4.3 DIMENSION DE GENRE 20
3.5 DIMENSION INTERNATIONALE DU PROJET 20
3.6 RESSOURCES 20
3.7 BUDGET DES EXPÉDITIONS EN ANTARCTIQUE (LE CAS ECHEANT) 22
3.8 EXPERTS 22
4. PROCÉDURES 23
4.1 SESSION D'INFORMATION 23
4.2 COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL À PROPOSITIONS 23
4.2.1 MARQUES D'INTÉRÊT 23
4.2.2 SOUMISSION D'UNE PROPOSITION 24
4.3 ÉVALUATION ET SÉLECTION 25
4.3.1 PROCÉDURE DE SÉLECTION 25
4.3.2 BASES DE L'ÉVALUATION 25
4.3.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION 25
4.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES 26
4.4.1 CONTRATS 26
4.4.2 EVALUATIONS EXTERNES 26
4.4.3 RAPPORTS ET RÉUNIONS D'AVANCEMENT 26
4.4.4 DONNÉES, RÉSULTATS, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LIBRE ACCÈS 26
4.4.5 ETHIQUE EN RECHERCHE 27
5. PLAINTES 28
6. CONTACTS 29
ANNEXE 1: ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX (ESF) 30
ANNEXE 2: ÉLIGIBILITÉ DES PROPOSITIONS 31
ANNEXE 3: COORDONNÉES DES DÉPARTEMENTS FÉDÉRAUX 32

1. PROGRAMME-CADRE PLURIANNUEL DE RECHERCHE - BRAIN-be

Le Conseil des Ministres a approuvé, le 5 octobre 2012, le lancement de la première phase (2012-2017) du programme-cadre de recherche récurrent BRAIN-be (Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks).

Ce programme-cadre de recherche fédéral permet, au travers du financement de projets de recherche fondés sur l'excellence scientifique et l'ancrage européen et international, de rencontrer les besoins de connaissance scientifique des départements fédéraux et de soutenir le potentiel scientifique des Etablissements scientifiques fédéraux[1] (ESF - voir annexe 1).

Les objectifs stratégiques qui sous-tendent le programme BRAIN-be sont:

- promouvoir une politique scientifique cohérente dans les ESF, y soutenir et y renforcer l'excellence scientifique;
- favoriser le recours au potentiel scientifique, aux infrastructures et aux collections disponibles au sein des ESF;
- mettre en adéquation le potentiel de recherche et les besoins sociétaux;
- apporter les connaissances scientifiques nécessaires à la préparation, mise en œuvre et évaluation des politiques/stratégies fédérales, et en particulier celles relatives à des thèmes transversaux à plusieurs départements;
- offrir le soutien scientifique nécessaire à la formulation d'une position belge dans les divers forums internationaux d'élaboration des politiques;
- développer et atteindre une masse critique de recherche sur les thématiques jugées prioritaires afin de renforcer l'impact de la recherche fédérale;
- stimuler la coopération au sein de la communauté scientifique belge;
- s'inscrire dans les agendas de recherche européens et internationaux et promouvoir la participation belge aux activités de recherche trans- et internationales;
- offrir aux scientifiques un cadre leur permettant de jouer leur rôle de veille scientifique et d'anticiper les enjeux autour des thèmes prioritaires du programme;
- promouvoir des approches systémiques, multi/interdisciplinaires et intégratives;
- créer une valeur ajoutée par le renforcement de la complémentarité et des synergies entre activités de BELSPO (en ce compris les contributions aux infrastructures et organisations internationales);
- rencontrer les obligations en termes de recherche qui découlent des conventions internationales;
- développer les interfaces avec les utilisateurs potentiels des acquis des recherches.

Le programme-cadre s'articule autour de 6 axes thématiques:

1. Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
2. Géosystèmes, univers et climat
3. Patrimoine culturel, historique et scientifique
4. Stratégies publiques fédérales
5. Grands défis sociétaux
6. Gestion des collections

BRAIN-be est ouvert à l'ensemble de la communauté scientifique belge: universités, hautes écoles, établissements scientifiques publics et centres de recherche sans but lucratif.

[1] l'acronyme ESF recouvre les établissements définis dans l'AR du 30 octobre 1996 ainsi que le Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)

Le programme-cadre permet de participer, suivant les priorités des axes thématiques, aux programmes transnationaux tels que les ERA-NETs ou les Joint Programming Initiatives (JPI). A l'heure actuelle, les programmes et actions concernés sont:

- JPI Climate (http://www.jpi-climate.eu)
- JPI More Years, Better Lives - The Potential and Challenges of Demographic Change (http://www.jp-demographic.eu/)
- JPI Healthy and Productive Seas and Oceans (www.jpi-oceans.eu)
- JPI on Cultural Heritage and Global Change: a new challenge for Europe (http://www.jpi-culturalheritage.eu/)
- ERA-net BiodivERsA (www.biodiversa.org)
- ERA-net SEAS-ERA (www.seas-era.eu)
- ERA-net+ Heritage Plus (http://www.jpi-culturalheritage.eu/heritage-plus/)

Le programme-cadre repose sur le financement de deux types de projets de recherche:

- des projets en réseau de 2 ou 4 ans et,
- des projets pionniers de maximum 2 ans.

Un appel est lancé chaque année pour les deux types de projets de recherche. Ce dossier d'information concerne la partie de l'appel relative aux projets en réseau.

BRAIN-be est mis en œuvre sous la responsabilité de la Politique scientifique fédérale (BELSPO) assistée par un Comité d'accompagnement plénier composé de représentants des départements fédéraux et des ESFs. Le Comité plénier a instauré six comités thématiques ouverts à tous les départements fédéraux et ESFs et dont la principale mission est l'identification des priorités de recherche à inscrire dans les appels à propositions pour projets en réseau.

Pour plus d'information concernant le programme et les différents axes thématiques: www.belspo.be/BRAIN-be.

CALENDRIER DES APPELS

Le calendrier et les budgets indicatifs des appels tels que repris dans la note au Conseil de Ministres sont les suivants:

Budget disponible en MEUR	fin 2012	début 2013	début 2014	fin 2014	fin 2015	fin 2016	TOT
Axe 1. Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie		6,93		7,19		7,36	21,48
Axe 2. Géosystèmes, univers et climat	6,93		7,19		7,36		21,48
Axe 3. Patrimoine culturel, historique et scientifique	6,93		7,19		7,36		21,48
Axe 4. Stratégies publiques fédérales		5,65		5,86		5,99	17,50
Axe 5. Grands défis sociétaux	5,65		5,86		5,99		17,50
Axe 6. Gestion des collections		3,66		3,80		3,89	11,35
Projets pionniers	0,94	0,94	0,98	0,98	1,00	1,00	5,84

2. CONTENU DE L'APPEL

Le présent appel concerne les axes 1, 4 et 6.

Le budget total disponible pour chaque axe est:

- 6,79 millions d'euros pour Axe 1 - Ecosystèmes, biodiversité, histoire de la vie
- 5,86 millions d'euros pour Axe 4 - Stratégies publiques fédérales
- 3,70 millions d'euros pour Axe 6 - Gestion des collections

Les priorités de recherche pour ces axes thématiques sont décrites dans ce chapitre.

2.1 AXE THÉMATIQUE 1: ECOSYSTEMES, BIODIVERSITE, HISTOIRE DE LA VIE

Le cadre de cet axe thématique est défini comme suit dans la note approuvée par le Conseil des Ministres :

> L'axe thématique 1 vise la description et la compréhension des différents modules biotiques – sol, végétation, masse d'eau, atmosphère - de leurs processus et de leurs interactions (cycles bio/géo/chimiques).
> Il vise également la compréhension et la prédiction de l'évolution de la vie, de la dynamique naturelle des écosystèmes et de la biodiversité ainsi que leurs réactions aux pressions anthropiques et climatiques.
> Enfin, la recherche apporte l'appui scientifique nécessaire à la gestion et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes et aux politiques afférentes.
> Ce thème permet la mise en œuvre d'un monitoring ou d'une surveillance si cela se justifie par les besoins de la recherche.

Contenu de l'appel

Il apparaît de manière de plus en plus évidente que la biodiversité est essentielle au maintien des écosystèmes sains et des animaux, végétaux et humains qui les composent. Le présent appel vise à étudier différents aspects des interactions complexes qui existent entre le domaine de la santé et celui de la biodiversité.

L'appel s'articule autour de trois axes thématiques :

1. Comprendre le rôle essentiel de la biodiversité dans le maintien de la santé des écosystèmes marins.

2. Générer de nouvelles connaissances pour répondre aux questions apparaissant au croisement de la santé et de la biodiversité.

3. Évaluer les effets des modes de production et de consommation humaine sur la santé (et les services) des écosystèmes d'Afrique subsaharienne.

Les candidats veilleront à ce que leurs propositions s'inscrivent clairement dans le cadre des connaissances requises décrites dans l'une (ou plusieurs) des trois thématiques et feront en sorte que leurs analyses fournissent des clarifications et/ou des recommandations d'action à l'intention, en particulier, des autorités fédérales. Un effort particulier est attendu de la part des proposants pour améliorer l'interface science-utilisateurs des résultats. A ce titre, il est proposé de faire usage du manuel "stakeholder engagement" récemment développé dans le cadre de ERA-net biodivERsA voir http://www.biodiversa.org/695. Les propositions de recherche utiliseront le cas échéant, de manière optimale les infrastructures de recherche développées par les autorités fédérales telles que les

collections des établissements scientifiques fédéraux, GBIF, ICOS, LIFEWATCH, BCCM, le navire de recherche Belgica et la base Princesse Élisabeth en Antarctique. Elles tiendront également compte des connaissances acquises lors des projets financés par le passé dans le cadre des programmes « La Science pour un Développement durable » et « Plan d'appui scientifique à une politique de développement durable ».

L'appel est ouvert à des projets de 2 ou 4 ans. Dans la mesure du possible, BELSPO entend financer au moins un projet par thématique.

2.1.1 COMPRENDRE LE ROLE ESSENTIEL DE LA BIODIVERSITE DANS LE MAINTIEN DE LA SANTE DES ECOSYSTEMES MARINS

Contexte international

Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » (DCSMM), Stratégie Europe 2020 et initiative Croissance bleue, Connaissances marines 2020, JPI Oceans, traité sur l'Antarctique, SCAR, stratégie européenne 2020 pour la biodiversité

Contexte stratégique

Les mers et océans constituent l'une des ressources naturelles les plus précieuses de notre biosphère et régulent le climat de la planète. Mais l'environnement marin est soumis à une forte pression liée aux activités humaines et au changement climatique. Les conséquences de ces pressions peuvent s'avérer particulièrement lourdes dans les eaux marines côtières peu profondes bordant les pays fortement industrialisés comme la mer du Nord ainsi que sur les écosystèmes marins fragiles tels que ceux des régions polaires. Ces pressions peuvent porter préjudice à la durabilité des activités fortement ou exclusivement tributaires de la mer, comme le transport, l'exploitation des ressources, le tourisme, etc.

Le présent appel se focalisera, d'une part, sur la partie belge de la mer du Nord (PBMN) et les régions présentant une influence directe et mesurable sur la mer du Nord (la Manche, l'estuaire de l'Escaut, la baie sud, la partie centrale de la mer du Nord) et, d'autre part, sur l'océan Austral.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les connaissances relatives au rôle de la biodiversité sur le fonctionnement des écosystèmes marins et sur la régulation des principaux cycles biogéochimiques des mers et océans

- Mieux comprendre les pressions humaines et naturelles sur le fonctionnement des écosystèmes marins et évaluer l'adaptation et la résilience des (éco)systèmes marins à ces pressions

- Développer des méthodes et des indicateurs visant à soutenir l'application de la Directive-cadre « Stratégie pour le milieu marin » par la Belgique, en particulier la poursuite des travaux relatifs aux descripteurs biotiques du Bon État Écologique, dans un contexte régional

Cet appel ne financera pas le monitoring en lui-même.

2.1.2 GENERER DE NOUVELLES CONNAISSANCES POUR REPONDRE AUX QUESTIONS APPARAISSANT AU CROISEMENT DE LA SANTE ET DE LA BIODIVERSITE

Contexte international

Initiative One World - One Health (OIE, FAO, OMS, Unicef, Unsic, Banque mondiale, etc.) ; Ecohealth ; Objectifs d'Aichi 14 & 5 pour la biodiversité – CBD ; OMS, Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO ; objectifs de développement durable ; OEPP, CIPV (convention internationale pour la protection des végétaux), stratégie européenne 2020 pour la biodiversité

Contexte stratégique

La santé des humains, des végétaux ou des animaux est inextricablement liée à la biodiversité[2] : toute perturbation de la biodiversité peut avoir de graves conséquences pour la santé.

La mondialisation et les mouvements, sans précédent, de biens, d'espèces animales et végétales et de personnes, associés à l'explosion démographique, le changement climatique ainsi que la fragmentation et perte des habitats causent des changements de la biodiversité qui, à leur tour, donnent aux pathogènes et ravageurs de tout type l'occasion de se propager et de se multiplier partout dans le monde entraînant un risque accru de maladies.

Ce constat invite à une plus grande collaboration entre les différentes disciplines — au niveau local, national et international — pour comprendre les implications sur la santé des changements de la biodiversité actuels et anticipés afin d'identifier des solutions qui promeuvent à la fois la santé (animale, humaine ou végétale) et l'intégrité des écosystèmes

Objectifs spécifiques

- préciser les liens entre biodiversité et santé:

  - examiner comment les changements constatés/anticipés de la biodiversité (à l'échelle génétique, des espèces et des écosystèmes) sont liés (1) aux maladies transmises par l'eau ou par l'air (2) aux maladies infectieuses (notamment les maladies zoonotiques et vectorielles) ; (3) aux maladies causées par un déséquilibre des populations microbiennes.

  - démontrer comment la transdisciplinarité appliquée à des études de cas relatives à la surveillance, la lutte et la prévention ou l'atténuation des maladies peut être bénéfique, à la fois pour la santé, les écosystèmes et la société

- mieux comprendre les risques futurs de propagation des pathologies humaines, animales et végétales à court, moyen et long termes, en tenant compte des différents scénarios possibles de changement de biodiversité

- explorer comment intégrer les liens entre santé et biodiversité dans les politiques suivantes : la coopération au développement (notamment le régime foncier) ; le commerce international (notamment la sécurité et les défis liés au commerce d'animaux sauvages et domestiques) ; le tourisme et les migrations humaines ; le changement climatique ; les évaluations environnementales et les évaluations des incidences sanitaires

[2] La biodiversité comprend : la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes

2.1.3 ÉVALUER LES EFFETS DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION HUMAINE SUR LA SANTE DES ECOSYSTEMES D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Contexte international

CBD, initiative Pauvreté-Environnement (IPE) du programme des Nations unies pour le Développement (PNUD) et du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE) ; Panel international de ressources du PNUE, Stratégie Europe 2020 et initiative-phare pour une utilisation efficace des ressources, stratégie européenne 2020 pour la biodiversité.

Contexte stratégique

L'Afrique subsaharienne est la région la plus pauvre du monde. Les populations pauvres, en particulier dans les régions rurales, dépendent directement et de manière vitale des écosystèmes et de leurs services, étant donné que les ressources naturelles forment souvent le fondement même de leur subsistance.
Les services écosystémiques sont généralement regroupés en quatre grandes catégories : « approvisionnement » pour la production d'aliments, de médicaments naturels, d'eau douce, de bois, de biomasse ; « régulation » pour le contrôle du climat, des maladies, des risques naturels, la pollinisation des cultures, la purification de l'eau ; « soutien » pour les cycles des nutriments, formation de la terre et production primaire ; et « culture » pour les avantages spirituels et récréatifs.

Le fait que les populations africaines soient directement tributaires des écosystèmes pour leur santé et leur subsistance les rend particulièrement vulnérables à la surexploitation de leur patrimoine naturel et à la destruction de leurs écosystèmes naturels.

La santé des écosystèmes et les services qu'ils procurent sont principalement menacés par l'effet combiné du changement climatique, de l'urbanisation rapide et des changements intervenus dans l'occupation et l'utilisation des sols, ce qui se traduit de manière notable par une hausse de la demande de ressources naturelles dans les pays développés et en développement.

Objectifs spécifiques

- mieux comprendre les conséquences de l'urbanisation et/ou de la hausse de la demande de ressources naturelles dans les pays développés et en développement ainsi que les changements liés aux modes de production et de consommation humaines sur la biodiversité en Afrique subsaharienne et sur les services écosystémiques tels que les productions d'aliments (y compris de poissons), de biomasse, d'eau potable/douce, de bois et de ressources génétiques, selon les différents scénarios de consommation et de production;

- développer/identifier des indicateurs SMART pour une utilisation durable des services écosystémiques et de la biodiversité en Afrique subsaharienne dans la chaîne de production/consommation (agriculture, sylviculture, agroforesterie…).

2.2 AXE THÉMATIQUE 4: STRATEGIES PUBLIQUES FEDERALES

Le cadre général de cet axe thématique est défini comme suit dans la note approuvée par le Conseil des Ministres :

L'Etat fédéral met en œuvre les compétences dont il dispose par le biais de politiques publiques qui organisent et/ou régulent la vie de ses citoyens et son fonctionnement propre. Nous songeons aux politiques publiques menées par les Services Publiques Fédéraux tels que les Affaires étrangères, l'Intérieur, l'Economie, la Santé publique & Environnement, la Sécurité Sociale, la Défense, l'Emploi, la Justice... Comme dans tout état moderne, l'organisation et le suivi de ces politiques se nourrit, entre autres, de résultats scientifiques. Cet axe thématique entend financer les activités en appui des compétences de l'Autorité fédérale, tant dans une perspective historique, actuelle que prospective.

La priorité sera donnée aux questions qui couvrent de multiples domaines de compétences fédérales et qui offrent un cadre cohérent et complémentaire aux recherches menées par les départements afin de minimiser la fragmentation des recherches.

Les thématiques de recherche s'appuieront sur les orientations stratégiques de la politique belge.

Contenu de l'appel

Cet appel est centré sur les thèmes suivants pour lesquels les chercheurs sont invités à introduire leurs propositions:

2.2.1 ADAPTATION ET INNOVATION DE L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE

L'innovation du secteur public est un impératif dans un monde en changement rapide. Le consensus sur la définition européenne de l'innovation dans le secteur public (IPS) s'exprime en ces termes: "*innovation is seen as a means to address growing budgetary pressures, through more efficient administration or service delivery, and new societal demands, through different and more effective service design*". L'innovation ainsi définie s'applique à tout le spectre du secteur public (services et processus) et est motivée par le besoin de faire mieux, de manière plus rapide et moins couteuse. En ce sens, l'innovation va plus loin que la "modernisation" classique qui répond à des pressions internes. L'innovation est à la fois un impératif et une opportunité. Elle appelle à un changement culturel et politique permettant de passer du "gouvernement" à la gouvernance en utilisant des visions nouvelles, des approches novatrices et ce depuis l'élaboration des politiques jusqu'aux services prestés avec l'objectif d'améliorer la performance et la capacité de réponse du secteur public. Dès lors, l'élaboration des politiques et leur mise en œuvre nécessitent une approche plus inclusive et créatrice que par le passé.

L'administration fédérale en Belgique a une longue tradition d'adaptation continue et d'innovation dans le management de ses ressources humaines, de ses structures, de son organisation et de la manière dont les politiques sont définies et les tâches exécutées.

Les éclairages scientifiques peuvent soutenir ces efforts, par exemple pour en dégager les éléments positifs et négatifs et proposer des recommandations pour la prise de décision. Dans cet appel à propositions, les chercheurs élaboreront des projets autour de l'innovation tant dans les aspects de management public - stratégie, coordination, ressources humaines, culture organisationnelle, performance, diversité, leadership, adaptation au digital turn...- que dans les aspects externes tels que la participation du public, la co-création, la co-production et la co-évaluation.

Les projets peuvent être génériques et/ou se fonder sur des *test cases* dont les conclusions devront alors être généralisables afin d'éclairer au mieux les administrations fédérales. Les chercheurs garderont à l'esprit les évolutions numériques actuelles (e-Gov, administration électronique...) et

celles qui permettent de mieux préserver, enrichir et partager l'information. Ils tiendront compte d'une force de travail vieillissante, réduite mais mieux formée[3]. Finalement, ils ne feront pas l'impasse sur les contraintes budgétaires qui induisent la recherche d'un usage efficient des ressources et la définition de priorités dans l'accomplissement des tâches essentielles du core business.

Dans le contexte général de l'IPS au niveau fédéral, les focus potentiels des projets sont:

- Le développement d'une force de travail adéquate et des nouvelles formes de travail, comme partie intégrante d'une nouvelle culture et de nouvelles pratiques de délivrance des services publics. Ceci comprend et combine différents aspects tels que le télétravail, les bureaux satellites, le gouvernement numérique, les big data, les nouvelles technologies (app technology, médias sociaux, embedded internet), les points de rupture avec la structure hiérarchique classique, les relations avec les stakeholders, le besoin de partager les ressources et les données... Par ailleurs, l'IPS suggère aussi la maîtrise de nouvelles compétences telles que la flexibilité, la résolution de problèmes, les compétences "douces", la réflexion innovante et un haut degré de compétences technologiques. Une telle réflexion intégrera également les éventuels risques psychosociaux qui accompagnent ces évolutions;

- L'organisation transversale des tâches, leur suivi et leur évaluation. De plus en plus, la mise en œuvre des politiques fédérales déborde le cadre strict des compétences d'une seule et même entité administrative mais implique différentes administrations. Cette multi-gouvernance est liée à la fédéralisation des compétences, à leur européanisation, mais aussi au développement au sein des entités fédérales de collaborations thématiques, de synergies, de structure de coordination entre départements (voir la multiplication des plans fédéraux - Plan fédérale de lutte contre la pauvreté, Health in all policies, le Plan Piéton en préparation, Commission Interdépartementale de Développement durable, Plan d'intégration de la biodiversité dans 4 secteurs-clés du fédéral - BELSPO, Coopération au développement, Economie et Transport - ...). Cette approche transversale remet en question une approche verticale par secteurs, appelle à de nouvelles manières de travailler et à de nouveaux outils de suivi et d'évaluation des tâches;

- *L'open government* implique le développement de nouvelles manières d'établir des partenariats avec les citoyens et les entreprises. Comment impliquer mieux les citoyens, dans la définition, la conduite, le suivi et l'impact des politiques publiques, des programmes et services (tels que l'accès aux données et informations publiques) en vue de restaurer la confiance dans l'exercice de l'autorité publique? Comment mieux intégrer ces avis, données, consultations... qui permettraient de mieux comprendre l'état des situations réelles et leurs évolutions dans le temps?

Une meilleure organisation de l'administration fédérale lui permettra de mieux réaliser ses objectifs et de manière plus efficiente, réduisant par là le non-recours aux prestations proposées. Le prochain thème de ce call aborde ce problème de non-recours en détails.

Les propositions au sein de ce thème sont ouvertes à des projets de 2 ou de 4 ans. Le budget indicatif attribué à ce thème est de 2,34 M€.

[3] D'ici 2020, 20% des fonctionnaires fédéraux prendront leur retraite. Ceci soulève des questions organisationnelles et de perte d'expertise qu'il convient de prendre en compte.

2.2.2 NON-RECOURS AUX PRESTATIONS FÉDÉRALES

L'Etat fédéral met en place un certain nombre de prestations à destination des citoyens ou des entreprises. Force est de constater que certaines prestations n'atteignent pas les destinataires de ces politiques ou seulement de manière partielle.

L'explication du non recours tient à divers motifs dont notamment:

- Manque de connaissance de la part du bénéficiaire des prestations auxquelles il a droit;
- Décision du bénéficiaire de ne pas faire valoir ses droits. La complexité du système ou le niveau de qualité inapproprié de la prestation peuvent être à l'origine de cette situation;

Le non-recours appelle à l'évaluation de la bonne affectation des prestations, en particulier quand elles s'adressent à des publics spécifiquement ciblés. Il rend plus explicite la gestion de l'effectivité de l'offre de prestations (impacts prévus vs impacts réels). Dans ce contexte, il est important de garder à l'esprit que le non-recours touche un ensemble de secteurs liés entre eux par les conditions d'octroi relatives à des groupes de personnes ou d'entreprises. C'est la raison pour laquelle les chercheurs sont invités à examiner des gammes de prestations dans différents domaines plutôt que se concentrer sur une prestation en particulier. Il est également important de considérer les causes directes et indirectes du non-recours, qu'elles soient systémiques, institutionnelles ou individuelles. On insistera également sur les coûts que le non-recours engendre, tant pour le bénéficiaire que pour le prestataire: coûts en termes de revenus indirects non perçus pour les bénéficiaires et les conséquences potentielles en matière de privation; économie sur le budget public à court terme, mais coûts additionnels potentiels à long terme et non-perception de taxes sur les dépenses publiques non effectuées.

Considérant l'ensemble des prestations publiques fédérales, les chercheurs sont invités à permettre de mieux comprendre le non-recours à ces dernières, d'en examiner les causes et les effets et de proposer des recommandations afin de mieux assurer l'adéquation entre politiques et bénéficiaires.

Les chercheurs sont invités à introduire des propositions de 2 ou de 4 ans. Le budget indicatif pour ce thème est de 1,17 M€.

2.2.3 ADAPTATIONS DES POLITIQUES FÉDÉRALES FACE À CERTAINES PROBLÉMATIQUES-CIBLES

Certaines problématiques ou groupes-cibles appellent à l'adaptation des politiques existantes, voire à mise en place de nouvelles.

Les problématiques-cibles suivantes sont identifiées pour cet appel. Les projets en question auront une durée de 2 ans. Le budget indicatif pour l'ensemble de ce thème est de 2,34 M€.

a) SDF et gens du voyage

Malgré le constat empirique récurent relatif à l'augmentation des situations d'urgence sociale aiguë et à l'intervention des pouvoirs publics qui en découle, le nombre de personnes vivant en situation d'errance et *d'absence de chez-soi* sur l'ensemble du pays reste inconnue. Leurs conditions de vie sont également peu connues. Aussi, le développement d'une méthodologie de dénombrement et de gestion de connaissances statistiques relatives à ces personnes apparaît-elle plus que jamais nécessaire pour l'étude du phénomène et dans le cadre de la mise en place d'un système de monitoring de *l'absence de chez-soi*. Ce système de monitoring, outil essentiel d'une stratégie explicite et solide de collecte de données nationales/régionales (ayant recours aussi aux bases de données administratives et autres), constituerait la réalisation d'une des recommandations

essentielles du Jury de la Conférence Européenne de Consensus sur le sans-abrisme réalisée par la Présidence belge de l'UE au 2ème semestre 2010. Cette recommandation a pris corps dans l'une des actions du Plan fédéral de Lutte contre la Pauvreté adopté en 2012 en Conseil des Ministres et s'inscrit dans le volet "gestion des connaissances et collecte des données statistiques" de l'accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Communautés et les Régions en matière de sans-abrisme.

L'acquisition de connaissances sur le phénomène de *l'absence de chez-soi*, améliorée par ce monitoring, vise à permettre aux autorités publiques fédérales et fédérées la conception, la planification et l'implémentation de politiques adaptées à la réalité du groupe cible *sans-abri*.

Les chercheurs sont invités à:

1) développer une méthodologie de collecte de données (stock et flux) permettant par la suite aux autorités compétentes de poursuivre le monitoring de ces populations. Ils devront accorder une attention particulière au développement d'une méthodologie qui repose sur la typologie européenne ETHOS *(European Typology on Homelessness and Housing Exclusion)* en tant que définition cadre de *l'absence de chez-soi*. Cette méthodologie contiendra l'identification des sources des données, de la période, de la couverture géographique, de la méthode de collecte, des groupes de personnes approchées et des mécanismes utilisés pour assurer la qualité des données;

2) étudier le rôle des autorités publiques à tous niveaux ainsi que le rôle des services sociaux associatifs exerçant la délégation de service public;

3) permettre une meilleure compréhension des conditions de vie des populations visées (besoins, caractéristiques, expériences).

b) Travailleurs pauvres

Le nombre de travailleurs en situation de pauvreté ne cesse de croître dans notre pays ainsi qu'en Europe. Cette catégorie spécifique questionne la capacité des politiques d'emploi et de sécurité sociale à prémunir les citoyens contre une telle situation de fait. Il est nécessaire de comprendre la complexité du phénomène, d'en prendre la mesure, de le caractériser (type d'emplois, secteurs, situation familiale, temps partiel, petits boulots, état de santé, conditions de travail, ...) afin de proposer des recommandations tant pour les politiques publique en matière d'emploi, de sécurité sociale que d'intégration sociale. Une étude scientifique qui va au-delà d'un mapping de ce groupe-cible en prenant en compte les notions d'IPS (telles qu'exposées dans le premier thème de cet appel) est souhaitée, mais ne constitue cependant pas un prérequis pour ce thème.

c) Malades chroniques

L'accroissement important de malades chroniques remet en cause le modèle classique d'organisation des soins. Selon les derniers chiffres, près d'un tiers de la population belge souffrirait d'une ou de plusieurs maladies chroniques. Un tel phénomène appelle à la mise en place de modèles innovants de soins intégrés afin d'accroître la qualité et l'efficacité des systèmes de soins.

En particulier, les chercheurs envisageront dans leurs propositions des pistes d'organisation des soins de santé pour les patients affectés de comorbidités. Dans le contexte de *patient empowerment* développé dans la Note d'orientation relative aux soins pour malades chroniques (www.chroniccare.be) approuvée par la Conférence Inter-Ministérielle Santé, les propositions répondront à un ou plusieurs besoins de connaissance exposés ci-après:

1. examiner la base scientifique et les modalités d'implémentation du case management des patients chroniques dans le contexte de l'organisation actuelle des soins de santé en Belgique;

2. définir les compétences requises pour les personnels de soins et les aidants informels;
3. examiner le type de soutien requis par les malades et leurs aidants proches;
4. développer des guidelines génériques basées sur les résultats scientifiques pour les patients chroniques affectés de comorbidités;

d) Récidivistes

Les chercheurs examineront le phénomène de la récidive sous les deux angles suivants:

- les parcours de vie influant sur la désistance et la récidive, notamment du point de vue de l'insertion socioprofessionnelle, de la santé mentale et de la formation, mais également des événements privés (famille, amis, rapport au religieux, etc.);

- l'effet des politiques publiques répressives sur les taux de récidive (modalités de libération, degré de la peine, types de peines, sanction ou non, etc.).

Il s'agira donc autant de développer des approches centrées sur les dispositifs fédéraux et leur application que de procéder à des études relatives aux carrières criminelles.

e) Nanomatériaux manufacturés

Si aujourd'hui les nanomatériaux manufacturés (NMM) représentent pour l'industrie et la recherche des potentiels économiques indiscutables, importants et innovants, ils n'en demeurent pas moins sources de questionnement pour la santé publique et l'environnement, et imposent un principe de précaution là où l'inconnue se maintient.

Le manque de connaissance et de compréhension de leur(s) danger(s) potentiels tout au long de leur cycle de vie ainsi que les enjeux économiques, sociaux et en terme de régulation publique qu'ils représentent, rendent difficile leur encadrement sur le territoire afin de protéger le consommateur/citoyen/travailleur. Aussi, est-ce au niveau européen que les débats s'organisent en vue d'avancées décisionnelles.

Dans le cadre de cet appel, une recherche multidisciplinaire s'avère utile en vue de préparer la Belgique à une meilleure position stratégique au niveau européen. Spécifiquement, les propositions viseront à soutenir l'élaboration d'une stratégie fédérale globale basée sur une approche transversale impliquant les départements fédéraux concernés. Les questions de définition non ambiguë des NMM, de traçabilité, de protection des consommateurs, des travailleurs, de l'environnement, et du cadre légal seront prises en compte par cette stratégie globale. Dans ce contexte, les propositions examineront la manière dont des systèmes et des modèles d'expositions des populations et de l'environnement peuvent se mettre en place au niveau fédérale, tenant compte des données existantes et identifiant celles qui manquent.

2.3 AXE THÉMATIQUE 6: GESTION DES COLLECTIONS

Le cadre de cet axe thématique est défini comme suit dans la note approuvée par le Conseil des Ministres :

L'Etat belge gère de nombreuses collections, définies au sens large comme des regroupements cohérents d'éléments tangibles ou intangibles. Il s'agit du patrimoine matériel ou immatériel artistique et culturel, scientifique et documentaire, des données d'observation et de surveillance et des enregistrements administratifs et autres sources d'informations des ESF et des autorités publiques fédérales.
Par gestion des collections sont entendues leur acquisition, conservation, restauration, maintenance et valorisation.
Cet axe thématique porte sur le financement de recherches scientifiques visant à améliorer cette gestion dans le but d'en soutenir l'exploitation, notamment scientifique.
Elles couvriront le développement et/ou le test de meilleures pratiques de techniques et méthodologies de prélèvement, de digitalisation, de documentation, de classement, d'identification et de conservation et d'accès à l'information.
Ces activités se situent en amont des recherches thématiques proprement dites, leur exploitation scientifique faisant partie des autres axes thématiques.

Contenu de l'appel

Les deux priorités de l'appel 2014 concernent les problématiques suivantes:

- **nouvelles données et collections digitales**
- **conservation et restauration durables des collections tangibles**

Elles sont décrites ci-dessous.

Compte tenu des spécificités du programme dans son ensemble et des contraintes budgétaires, les projets de recherche devront satisfaire aux conditions suivantes:

- Les recherches fédéreront les expertises de la communauté scientifique - dans les établissements scientifiques, les universités et les centres de recherche - en démontrant leur capacité à faire collaborer et converger les approches méthodologiques appliquées dans les disciplines concernées, de façon à aboutir à une appréhension large et diversifiée des problématiques abordées.

- Les techniques, matériaux et méthodologies développés porteront potentiellement sur des collections détenues et/ou gérées par l'Etat fédéral - tant au niveau des départements fédéraux (BELSPO inclus), qu'au niveau des établissements scientifiques - et/ou où une expertise fédérale dans le domaine est mobilisée. Elles devront dépasser une approche purement théorique et être testées dans des études de cas, limitées à des parties représentatives du patrimoine fédéral.

- La durée des projets pourra être de 2 ou 4 ans. Le budget disponible étant limité, le choix d'un projet de 4 ans devra être justifié par rapport aux objectifs et résultats attendus de la recherche.

L'ancrage international des recherches constitue un des objectifs du programme. Des initiatives connexes existent au niveau international et dans d'autres pays. La convergence éventuelle avec ces initiatives doit être prise en compte. Par exemple dans le domaine du patrimoine culturel, la Belgique est engagée au niveau européen dans le *Joint Programming Initiative "Cultural heritage and global change"*.

2.3.1. NOUVELLES DONNÉES ET COLLECTIONS DIGITALES

L'accroissement exponentiel des données et collections digitales nécessite des développements méthodologiques et technologiques spécifiques tant au niveau de l'acquisition que du traitement et de la conservation. Ceci représente un défi majeur pour les institutions scientifiques et administrations fédérales qui génèrent, utilisent et conservent des informations numériques toujours plus nombreuses, riches et complexes. Parmi les enjeux des prochaines années, citons les efforts d'uniformisation et d'interopérabilité selon des standards parfois encore émergeants, la mise à disposition des données via des systèmes agrégateurs performants, le développement du crowdsourcing afin de favoriser une participation citoyenne, la numérisation des collections tangibles dans le cadre du programme de numérisation des collections fédérales.

Le présent appel est ciblé sur le développement de méthodes et techniques permettant la collecte et l'homogénéisation de données et la création de collections digitales, en particulier:

- le crowdsourcing,
- la numérisation multispectrale à haute résolution,
- les thésauri et métadonnées multilingues,
- le contrôle de la qualité de la numérisation,
- l'élaboration de longues séries de données homogènes.

Les projets doivent donc explicitement démontrer leur pertinence par rapport à au moins un de ces priorités particulières: leur utilité pour la conservation et le traitement de données et collections digitales existantes - autre que l'homogénéisation des longues séries de données - peut être un atout, mais ne peut pas constituer leur objectif principal.

Les solutions open-source sont encouragées.

2.3.2. CONSERVATION ET RESTAURATION DURABLES DES COLLECTIONS TANGIBLES

L'Etat fédéral est responsable de la conservation de nombreuses collections tangibles, afin que ce patrimoine soit légué aux générations futures dans un état optimal. Des interventions de conservation et de restauration assurent le maintien à long terme de ces précieuses et uniques collections. Les produits et méthodes de traitement qui sont utilisés à cette fin doivent pouvoir résister à l'influence du temps.

Le présent appel se concentre sur le développement et la validation de matériaux, techniques et méthodes de conservation et de restauration durables du patrimoine tangible comme alternatives aux matériaux, méthodes et techniques existants qui ne peuvent plus être utilisés en raison de changements des règlementations.

Les projets doivent avoir pour objectif central le développement de matériaux, techniques et méthodes de conservation et de traitement durable du patrimoine tangible basées sur des processus de dégradation connus: la connaissance du diagnostic des conditions de conservation et des causes de dégradation doit provenir de résultats disponibles de recherches menées au niveau national ou international.

La validation sera poursuivie en établissant notamment des protocoles d'analyse et des modèles de simulation qui permettent des projections de long terme. Les facteurs déterminants de validation sont la compatibilité, le respect de l'environnement et la réversibilité. En outre, la durabilité sera recherchée tant au niveau du traitement qu'au niveau du patrimoine traité et les alternatives seront évaluées par comparaison aux méthodes existantes.

3. DIRECTIVES POUR COMPLÉTER LE FORMULAIRE DE SOUMISSION

Les proposants peuvent opter pour des **projets de recherche de 2 ou 4 ans, sauf pour certains sous-thèmes pour lesquels la durée des projets est limitée à 2 ans** (voir chapitre 2 - contenu de l'appel**).**

Les projets sélectionnés dans le cadre du présent appel commenceront en septembre 2015.

Veuillez lire attentivement ces instructions avant de compléter le formulaire de soumission

3.1 CONFORMITÉ DE LA PROPOSITION AVEC LE SCOPE DE L'APPEL

Expliquer/justifier comment la proposition:

1) répond et apporte une contribution scientifique aux priorités de recherche de l'appel;
2) applique l'interdisciplinarité au niveau :
    - des disciplines scientifiques impliquées
    - et/ou de l'intégration d'approches méthodologiques
    - et/ou de la diversification dans l'approche des thèmes étudiés
    - ...

3.2 SUJET DE LA PROPOSITION

3.2.1 STATE OF THE ART ET OBJECTIFS

Définir les objectifs de la proposition, sa complémentarité et sa valeur ajoutée par rapport aux activités et initiatives nationales (existantes ou en préparation)

3.2.2 METHODOLOGIES

Décrire et motiver les méthodologies utilisées.

3.2.3 DONNÉES

Décrire la nature, la portée, la disponibilité et le coût des ensembles de données nécessaires pour le projet.
En cas de collecte de nouvelles données, décrire et justifier sa nécessité, sa valeur ajoutée et la méthodologie.

La collecte et l'utilisation de données dans le cadre d'un projet sont soumises aux directives suivantes:

- afin de répondre à leurs besoins de recherche et dans la mesure du possible, les soumissionnaires utiliseront les banques de données existantes (administratives ou non-administratives). Pour ce faire, ils doivent au préalable vérifier l'accessibilité des données ainsi que le budget et le temps nécessaires à leur acquisition. S'il s'avère, après démarrage du projet que par suite de négligences ou de méconnaissance du domaine, les banques de données ne sont pas disponibles endéans le délai imparti, BELSPO pourra y voir un motif de résiliation du contrat ;
- lorsque le projet nécessite la collecte de nouvelles données (via enquête ou échantillonnage par ex.), l'équipe doit argumenter de façon claire et convaincante – en faisant référence aux objectifs de la recherche – son choix méthodologique et préciser en quoi cette forme spécifique de collecte de données est exigée et préférable à d'autres approches possibles. La valeur ajoutée par rapport aux banques de données existantes et la méthodologie de la

collecte de données feront donc l'objet d'une argumentation solide. Par ailleurs, les partenaires devront prévoir les budgets nécessaires à sa réalisation.

- dans la mesure où les données collectées dans le cadre d'un projet doivent pouvoir ultérieurement être accessibles à d'autres utilisateurs et à d'autres fins, le projet doit indiquer clairement quand et sous quel format ces données seront rendues accessibles ainsi que les utilisateurs susceptibles d'en faire usage.
- dans le cas où le projet a besoin de données d'Observation de la Terre, celles-ci peuvent être mises à disposition par le Service Recherches et Applications spatiales sur la base d'une demande justifiée (voir http://eo.belspo.be).

3.2.4 PLAN DE TRAVAIL ET DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TÂCHES

Décrire et justifier le planning de travail et les approches proposées en relation avec l'état d'art en y incluant :

- Les tâches de façon détaillée, en ce compris la numérotation, le nom et responsable des tâches, en correspondance avec le tableau des tâches ; la description des tâches accomplies par le partenaire étranger (également les tâches accomplies à l'aide du co-financement par le tiers), les partenaires non financés, les sous-contractants éventuels doivent également être mentionnés.
- les moyens, les outils, procédures ...mises en place pour l'intégration de la contribution des partenaires, pour l'organisation générale, le timing, la coordination, ... du projet.
- les activités de valorisation et de dissémination. Chaque proposition de recherche veillera à formuler **des propositions concrètes de valorisation** de la recherche et de ses résultats et à prévoir les budgets correspondants. Il s'agira, par exemple, de l'organisation de débats et de réunions thématiques, de propositions de vulgarisation et de diffusion des résultats, de propositions d'intégration de données dans des banques de données informatisées au niveau national et international, d'élaboration de messages ciblés à l'usage d'experts, de responsables politiques, de gestionnaires sur la teneur de résultats spécifiques, leurs limites, les incertitudes, les hypothèses et les méthodes utilisées, ... Les groupes cibles de ces propositions de valorisation devront être explicitement identifiés.

3.2.5 CALENDRIER

A élaborer et compléter en conformité avec le plan de travail et la description détaillée des tâches. Inclure toutes les tâches (y compris les réunions avec le comité de suivi et les actions de valorisation et de diffusion).
Inclure tous les partenaires impliqués, de même que les partenaires non financés, les partenaires internationaux et les sous-contractants éventuels.

3.3 RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE ET LEUR IMPACT POUR LA SCIENCE, LA SOCIÉTÉ ET LA PRISE DE DECISION

3.3.1 RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RECHERCHE

Décrire les résultats de recherche attendus.

3.3.2 IMPACTS ATTENDUS DE LA RECHERCHE ET CONFORMITÉ DE LA RECHERCHE AVEC LES IMPACTS ATTENDUS

Préciser et justifier les impacts attendus de la recherche pour:

- la science / la communauté scientifique
- l'appui à la politique / les décideurs
- la société en général

Estimer l'importance relative accordée par la proposition aux trois types d'impact (en pourcentage- pour un total de 100%).

Démontrer la conformité de la proposition - méthodologie incl. les tâches de valorisation et de diffusion - avec les impacts attendus annoncés.

3.3.3 COMITÉ DE SUIVI

Chaque projet sélectionné est accompagné par un comité de suivi. Ce comité a pour but de **suivre activement** le projet et de promouvoir **la valorisation de la recherche** par l'échange et la mise à disposition de données et d'informations, par l'apport de différents avis, par la suggestion de pistes de valorisation, … Le comité de suivi est composé **d'utilisateurs potentiels des résultats** de recherche tels que des représentants des instances publiques nationales ou régionales, européennes ou internationales, d'acteurs de la société civile, de scientifiques, de représentants du secteur industriel, … La participation des membres du comité de suivi ne sera pas rétribuée.

C'est aux soumissionnaires de préciser dans la proposition le fonctionnement et les objectifs spécifiques du comité (nombre de réunions, mode d'échange d'information...), le rôle et le profil de ses membres.

Dans la mesure du possible, les membres seront identifiés par leur nom et, le cas échéant, exprimeront leur intérêt et leur contribution possible au projet. Si pertinent pour la proposition, les demandeurs peuvent contacter les départements fédéraux par l'intermédiaire de la liste de contacts qui se trouve dans l'annexe 3.

La composition finale du comité de suivi sera fixée en collaboration avec BELSPO.

3.3.4 DEVELOPPEMENT DURABLE, DIMENSION DE GENRE ET ETHIQUE

Décrivez comment le projet et ses travaux de recherche prennent en compte ou incluent des aspects telles que le développement durable, le bien-être animal, le respect de l'environnement, le consentement de la population étudiée ...

Décrivez et spécifiez comment, si pertinent, la dimension de genre est prise en compte dans les thèmes de recherche.

Si pour des raisons méthodologiques, budgétaires ou autres ces aspects ne sont pas pris en considération une justification est nécessaire

3.4 RESEAU

Chaque projet est établi sous forme d'un **réseau interdisciplinaire** composé d'équipes appartenant à au moins deux institutions scientifiques belges distinctes.

Les partenaires du réseau accomplissent des travaux complémentaires relatif à une problématique commune et en intègrent les résultats obtenus.

Toutes les équipes financées partagent de manière solidaire les obligations et les responsabilités liées à l'exécution du projet. Le poids des partenaires dans le projet peut varier en fonction des besoins de la recherche et dès lors impliquer des répartitions budgétaires et des durées de recherche différentes entre partenaires, tout en gardant à l'esprit le principe d'un projet en réseau.

L'appel est ouvert aux institutions universitaires belges, hautes écoles, établissements scientifiques publics, centres de recherche sans but lucratif[4]..

Le projet peut avoir recours à une contribution spécifique et ponctuelle sous forme de **sous-traitance**.

La participation des **Etablissements scientifiques fédéraux** et la collaboration entre **partenaires de différentes Communautés** sont encouragées. A qualité scientifique égale, la préférence sera donnée aux propositions associant un ou plusieurs Etablissements scientifiques fédéraux.

Si cela apporte une plus-value au projet et pour le développement de l'expertise belge, une collaboration avec des **universités ou des institutions de recherche étrangères** (à l'exception des institutions internationales telles que le Joint Research Centre) est possible. Cette participation s'établira sur base d'un **co-financement**. Le partenaire étranger veillera au co-financement, par d'autres sources, pour un montant au minimum égal à celui demandé à BELSPO.

Chaque proposition désigne un **coordinateur** issu d'une institution de recherche belge. Celui-ci, outre ses connaissances scientifiques et de gestion, présentera une aptitude à la synthèse et à l'intégration des résultats de recherche. Les tâches spécifiques du coordinateur sont :

- la coordination de l'ensemble des travaux à réaliser dans le cadre du projet;
- la coordination des réunions internes entre les membres du réseau;
- la coordination des réunions avec le comité de suivi et la rédaction des procès-verbaux;
- la coordination du rapportage intermédiaire et final du projet à destination de BELSPO;
- l'information auprès de BELSPO de tout problème de nature à perturber le bon déroulement du projet;
- la coordination de la synthèse et de l'intégration des résultats de la recherche;
- la coordination de la communication et de la valorisation des résultats de recherche;
- les réunions relatives à l'avancement du projet entre le réseau et BELSPO.

Le programme souhaite promouvoir l'égalité entre hommes et femmes dans la recherche, les projets doivent en tenir en compte dans le choix des chercheurs.

3.4.1 EXPERTISE DES PARTENAIRES

[4] pour la liste des centres de recherche sans but lucratif voir http://www.belspo.be/belspo/fisc/wi_list_fr.stm

Chaque partenaire financé du projet doit fournir ce qui suit, d'une manière claire et précise

- Son background
- Ses 5 meilleures publications en rapport avec les sujets couverts par la proposition (indiquer clairement les publications acceptées par des journaux peer review internationaux)
- Une liste des projets de recherche exécutés au cours des cinq dernières années dans le thème de l'appel ou thèmes connexes (préciser la durée des travaux et la source de financement).
- Une liste de leurs contacts (inter) nationaux et les réseaux (inter) nationaux à laquelle il / elle appartient dans le sujet de la proposition.
- Décrire également les compétences de gestion du coordinateur

Si possible inclure les liens internet.

3.4.2 LA COMPOSITION DU RESEAU

Justifier la composition du réseau (complémentarité, interdisciplinarité) et le cas échéant la valeur ajoutée de la collaboration avec le partenaire international pour le projet et pour le développement de l'expertise belge en tenant compte des connaissances / compétences existantes en Belgique

3.4.3 DIMENSION DE GENRE

Décrire comment la dimension de genre est prise en considération dans le réseau (composition du réseau, ...) ou justifier pourquoi elle n'a pas pu être prise en compte (budget, expertise nécessaire, ...).

3.5 DIMENSION INTERNATIONALE DU PROJET

Décrire la complémentarité et la valeur ajoutée de la proposition par rapport aux activités et initiatives internationales (existantes ou en préparation) et les possibilités de nouvelle collaboration internationale.

3.6 RESSOURCES

Au sein d'un projet, le **budget de chaque institution belge financée est compris entre 15 et 60% du budget total** du projet afin de garantir une participation équilibrée des différents partenaires. Cette règle n'est pas d'application aux partenaires n'ayant pas de budget.

Le budget du projet est réservé exclusivement aux activités du projet.

Les différentes catégories de dépenses financées par BELSPO sont les suivantes :

Personnel: les frais de personnel comprennent les rémunérations brutes indexées, les charges sociales patronales et d'assurances légales ainsi que toute autre indemnité ou allocation légalement due, accessoire au traitement ainsi que les allocations pour bourses doctorales et postdoctorales défiscalisées. Par bourse défiscalisée, il faut entendre une bourse faisant l'objet d'une exonération fiscale en application de la législation fiscale. BELSPO préfère que les chercheurs doctorants ou post-doctorants soient engagés sous contrat de travail.

Les frais de personnel sont limités à un montant **maximal** de:

- 66.000 euros/an pour un scientifique possédant un Master (indépendamment des années d'expérience)

- 90.000 euros/an pour un scientifique avec PhD (indépendamment des années d'expérience)
- 50.000 euros/an pour un technicien (indépendamment des années d'expérience)

Ces montants ne sont pas applicables aux personnes identifiées nommément dans la proposition.

Un minimum de 60% du budget du projet doit être attribué au poste Personnel.

Fonctionnement courant forfaitaire: Il comprend toutes les dépenses courantes liées à l'exécution du projet telles que fournitures et produits usuels de laboratoire, d'atelier et de bureau, documentation, déplacements et séjours en Belgique et à l'étranger, utilisation d'installation de calcul, logiciels, organisation de réunions, workshops, évènements.... Le montant de ces dépenses de fonctionnement est fixé de manière forfaitaire sur la base d'un pourcentage (15% pour le coordinateur et 10% pour les autres promoteurs) du budget personnel.

Fonctionnement spécifique (sur base de factures) : Il comprend des frais de fonctionnement particuliers directement liés à l'exécution du projet et qui ne sont pas couverts par le fonctionnement forfaitaire tels que frais d'analyses, entretien et réparation des équipements particuliers acquis à charge du projet, enquête, ...

Equipement (*partenaires belges uniquement*): Les frais d'équipement couvrent l'acquisition et l'installation des appareils et des instruments scientifiques et techniques, y compris le matériel informatique et bureautique. L'acquisition d'équipement doit avoir lieu dans le courant de la première moitié de la durée du projet.

Overheads (*partenaires belges uniquement*): Montant couvrant forfaitairement les frais d'administration, de téléphone, de courrier, d'entretien, de chauffage, d'éclairage, d'électricité, de loyer, d'amortissement du matériel ou d'assurance. Le montant total de ce poste ne peut dépasser 5 % du total des dépenses admises de personnel et de fonctionnement.

La sous-traitance (*partenaires belges uniquement*): Les frais de sous-traitance représentent les frais encourus par un tiers pour l'exécution de tâches ou la prestation de services réclamant des compétences scientifiques ou techniques spéciales sortant du cadre normal des activités du réseau. En aucun cas, le budget réservé au financement de la sous-traitance ne peut dépasser 25 % du montant alloué au promoteur concerné.

Le budget demandé à BELSPO pour les **partenaires étrangers** ne peut en aucun cas être supérieur à **20% du budget total** demandé par le réseau. Seuls les coûts de personnel et de fonctionnement (forfaitaires et spécifiques) sont pris en compte.

3.7 BUDGET DES EXPÉDITIONS EN ANTARCTIQUE (LE CAS ECHEANT)

En sus du financement du projet, BELSPO prend à sa charge les dépenses réelles de participation des **chercheurs belges à charge du projet** à des expéditions scientifiques en Antarctique.

Ces frais de campagnes ne doivent pas être inclus dans les tableaux budgétaires généraux de la proposition.

Les dépenses remboursées par l'Etat dans le cadre de ces expéditions sont: (i) les coûts de voyage et de séjour; (ii) le transport et l'assurance de leur équipement scientifique. Tout autre frais doit être inclus dans le budget du projet.

Les campagnes doivent être expliquées dans la description détaillée des tâches et dans le tableau des tâches.

3.8 EXPERTS

Le réseau peut proposer, via un formulaire spécifique, au maximum 5 experts scientifiques, capables d'évaluer leur proposition.

Les experts doivent répondre aux critères suivants:

- être reconnus internationalement dans leur domaine de recherche
- être en mesure d'évaluer autant que possible d'aspects couverts par la proposition
- être expert étranger (Européen), ne travaillant ni ne vivant en Belgique
- ne pas appartenir à la même institution que le partenaire étranger
- ne pas avoir de lien direct avec le réseau
- n'avoir aucune co-publication avec aucun des partenaires au cours des 5 dernières années

Faire appel aux experts proposés est laissé à l'appréciation de BELSPO

4. PROCÉDURES

Ce paragraphe décrit les procédures relatives à l'introduction d'une proposition, les procédures de sélection des projets, ainsi que les principales obligations contractuelles auxquelles les projets sélectionnés seront soumis.

4.1 SESSION D'INFORMATION

Les sessions d'information et de networking seront organisées à BELSPO, 231 avenue Louise, 1050 Bruxelles le **2 et 5 décembre 2014.**

Pour y participer, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance via le site http://www.belspo.be.

4.2 COMMENT RÉPONDRE À CET APPEL À PROPOSITIONS

La soumission se fera en deux étapes obligatoires: tout d'abord par l'introduction d'une marque d'intérêt, ensuite par la soumission d'une proposition de recherche.

4.2.1 MARQUES D'INTÉRÊT

Les intéressés introduiront une marque d'intérêt en utilisant le formulaire adéquat. Ces marques d'intérêt seront utilisées par BELSPO **uniquement** pour identifier des **experts étrangers pouvant participer à l'évaluation des propositions**. Le réseau a déjà à ce stade l'opportunité de proposer 5 experts étrangers; ceux-ci devront être confirmés au niveau de la proposition.

La marque d'intérêt sera soumise en **anglais**.

Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser **exclusivement** le formulaire accessible sur le site internet de BELSPO:

http://www.belspo.be/BRAIN-be

La marque d'intérêt doit être envoyée **sous forme électronique** à l'adresse suivante

BRAIN_call2015@belspo.be

Afin de faciliter le traitement des marques d'intérêt, il est demandé d'introduire dans la rubrique "Sujet" de l'e-mail la mention "**Axe [X]_[acronyme de la proposition]**" et et de donner à la marque d'intérêt un nom de fichier de la forme "**[acronyme de la proposition]_[nom du coordinateur]_[institution du coordinateur].docx/odt**".

La marque d'intérêt doit parvenir à BELSPO au plus tard le:

12 janvier 2015 à minuit

Un accusé de réception sera envoyé par e-mail.

Après la date de clôture, BELSPO ne pourra plus prendre en compte aucune nouvelle marque d'intérêt.

4.2.2 SOUMISSION D'UNE PROPOSITION

Seules les propositions ayant fait l'objet d'une marque d'intérêt dans les délais prévus pourront être soumises.

Les soumissionnaires sont tenus d'utiliser **exclusivement** les formulaires qui peuvent être téléchargés au départ du site internet de BELSPO (http://www.belspo.be/BRAIN-be). Seules les propositions de recherche répondant à tous les critères d'éligibilité seront prises en compte (voir annexe I).

Aucune annexe au dossier ne sera prise en considération au cours de la procédure d'évaluation et de sélection.

La proposition doit être envoyée en anglais et sous forme électronique uniquement (**Word et exemplaire signé en pdf)** à l'adresse suivante:

BRAIN_call2015@belspo.be

Afin de faciliter le traitement des propositions, il est demandé d'introduire dans la rubrique "Sujet" de l'e-mail la mention "**Axe [X]_[acronyme de la proposition]**" et et de donner à la proposition un nom de fichier de la forme "**[acronyme de la proposition]_[nom du coordinateur]_[institution du coordinateur].docx/odt/pdf**".

Les soumissionnaires doivent conserver les formulaires originaux signés. Ils pourront leur être demandés au cours de la procédure.

La proposition doit parvenir à BELSPO au plus tard le:

25 février 2015 à 12h00

Après la date et l'heure de clôture, BELSPO ne prendra plus en compte aucune nouvelle réponse à l'appel à propositions.

Un accusé de réception sera envoyé par e-mail au plus tard le 27 février 2015.

Les formulaires peuvent être téléchargés au départ du site internet de BELSPO à l'adresse suivante:

http://www.belspo.be/BRAIN-be

4.3 ÉVALUATION ET SÉLECTION

4.3.1 PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection se fait en deux étapes: une évaluation scientifique, suivie d'un choix stratégique. L'évaluation scientifique est réalisée par des experts étrangers qui sont spécialisés dans les domaines de recherche de l'appel. La décision de sélection est prise par le Ministre de la Politique scientifique parmi les projets scientifiquement les mieux classés, sur base de l'avis stratégique du comité d'accompagnement plénier.

4.3.2 BASES DE L'ÉVALUATION

Les propositions éligibles (voir annexe 2) feront l'objet d'une évaluation externe par des experts scientifiques étrangers qualifiés dans le domaine de recherche concerné.

Le présent texte de l'appel à propositions est la référence pour l'évaluation et la sélection des propositions.

4.3.3 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères généraux d'évaluation qui seront pris en considération par les experts sont les suivants:

Respect des objectifs du Programme et du contenu du présent appel

Qualité scientifique

- clarté des objectifs et des tâches; pertinence de la méthodologie; cohérence entre les objectifs, les tâches et les méthodologies; adéquation de la proposition par rapport à l'état de l'art dans le domaine proposé;
- originalité scientifique de la recherche proposée, caractère innovant des résultats potentiels escomptés, apport de la recherche par rapport aux recherches en cours dans le domaine considéré.

Impact potentiel du projet pour la science, la société en général et la prise de décision en particulier

- positionnement/pertinence de la recherche au regard des orientations de l'appel;
- utilisation ou intégration potentielles des résultats du projet par la communauté scientifique, la société et les preneurs de décision;
- pertinence des propositions de diffusion et de mise à disposition des résultats;
- profil des membres, rôle et fonctionnement du comité de suivi;
- intégration de thèmes sociétaux pertinents tels que la soutenabilité, la dimension de genre, ...

Qualité du réseau

- niveau d'excellence scientifique ou d'expertise des soumissionnaires ;
- complémentarité des compétences entre les partenaires ;
- interdisciplinarité du réseau;

- répartition des tâches entre partenaires;
- dimension de genre;
- plus-value de la contribution du (des) partenaire(s) étranger(s);
- qualité scientifique, aptitudes de gestion, de synthèse et de communication du coordinateur.

Adéquation projet/ressources

- équilibre de la répartition des ressources entre partenaires ;
- réalisme des moyens mis en œuvre (durée, budget, personnel) ;
- collecte, utilisation et accessibilité des données nécessaires au projet;

Ancrage international

- positionnement du projet par rapport aux activités internationales (existantes ou en préparation)

4.4 OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

4.4.1 CONTRATS

En ce qui concerne les propositions sélectionnées, un contrat est établi entre BELSPO et le réseau des équipes financées.

Après la procédure d'évaluation et de sélection, il sera demandé aux soumissionnaires de formuler d'une manière synthétique les spécifications qui formeront la base sur laquelle le contrat sera établi. Cette **annexe technique** au contrat sera rédigée en accord avec BELSPO et tiendra compte des recommandations formulées par les experts étrangers et le comité d'accompagnement plénier. Des adaptations à la proposition originale pourraient concerner le contenu de la recherche, la composition du réseau ou du comité de suivi, le budget, le choix du coordinateur, ainsi que les propositions de valorisation de la recherche ...

BELSPO accorde aux projets sélectionnés le **budget** nécessaire à leur réalisation. BELSPO rembourse au maximum et à concurrence du budget accordé, les frais réels engagés par les promoteurs en rapport direct avec l'exécution du projet.

4.4.2 EVALUATIONS EXTERNES

Tous les projets de recherche peuvent être soumis à une ou plusieurs évaluation(s) externe(s) Ces évaluations, réalisées par des experts étrangers, portent sur la qualité scientifique (méthodologie et résultats intermédiaires) et l'impact stratégique du projet, en tenant compte de ses objectifs initiaux.

4.4.3 RAPPORTS ET RÉUNIONS D'AVANCEMENT

Le contrat stipule les différents rapports à remettre BELSPO (un rapport scientifique et administratif par an). La rédaction de ces rapports sera prise en compte dans le calendrier de travail et dans le budget du projet (y compris les traductions).
Parallèlement aux rapports, des réunions relatives à l'avancement du projet seront organisées entre le réseau et BELSPO (une réunion par an).

4.4.4 DONNÉES, RÉSULTATS, PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET LIBRE ACCÈS

Les connaissances nouvelles sont la propriété des Institutions ayant exécutés les travaux dont ces connaissances nouvelles résultent, tel que mentionné à l'article 11 des Conditions générales

applicables au contrat (annexe 2 au contrat de recherche). Pour les données et les informations préexistantes la propriété de celles-ci est inchangée.
Chaque Institution veille à ce que les connaissances nouvelles dont elle est propriétaire soient diffusées aussi rapidement que possible.

De plus chaque Institution s'engage à mettre les connaissances nouvelles à disposition dans un dépôt institutionnel en accès libre (institutional open access repository) aussi rapidement que possible et gratuitement afin de pouvoir les lire, télécharger, copier, imprimer, distribuer ou d'y effectuer une recherche.

Pour les recherches concernant l'environnement marin, la Biodiversité et l'Antarctique, les chercheurs doivent garder à l'esprit qu'une copie des données d'analyse et de mesure doivent néanmoins être transmises à des banques de données spécifiques telles que

- IDOD/BMDC (http://www.mumm.ac.be/datacentre),
- AMD (Antarctic Master Directory) (http://gcmd.gsfc.nasa.gov/KeywordSearch/Home.do?Portal=amd&MetadataType=0),
- GBIF (Global Biodiversity Information Facility) (http://www.gbif.org/) éventuellement avec l'aide de la Plateforme Biodiversité (http://www.biodiversity.be)

Les promoteurs des projets qui incluent des tâches dans lesquelles du matériel biologique est utilisé, doivent s'assurer que ce matériel biologique est préservé en le déposant dans une collection de cultures (Biological Resource Centre), de préférence belge. Ceci ne s'applique pas au matériel pour lequel les promoteurs peuvent prouver qu'il a déjà été déposé dans une collection de cultures ou pour lequel des accords existants (Material Transfer Agreement) ne permettent pas qu'il soit déposé. Le matériel biologique inclut des organismes cultivables comme des micro-organismes, des virus, des cellules végétales, animales et humaines ainsi que des parties réplicables de ces organismes comme des plasmides non-modifiés et recombinés (y compris ceux contenant des ADNc inserts).

4.4.5 ETHIQUE EN RECHERCHE

Le premier Code d'éthique de la recherche scientifique en Belgique a été rédigé en 2009 (voir http://www.belspo.be/belspo/organisation/publ/Eth_code_fr.stm).

Le "Code d'éthique de la recherche scientifique en Belgique" est une initiative commune de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, l'Académie Royale de Médecine de Belgique, la Koninklijke Vlaamse Academie van België voor Wetenschappen en Kunsten et la Koninklijke Academie voor Geneeskunde van België, soutenue par BELSPO.

Chaque projet doit tenir compte de ce code éthique dans le cadre de sa recherche.

5. PLAINTES

BELSPO accorde beaucoup d'importance à la qualité de ses services et est soucieuse d'améliorer son fonctionnement. Un formulaire spécialement destiné au traitement de plaintes éventuelles a été créé.

Ce **formulaire** est disponible à l'addresse suivante:
http://www.belspo.be/belspo/organisation/complaints_fr.stm

Aucune suite ne sera donnée aux plaintes anonymes ou injurieuses ou qui ne concernent pas notre administration.

Une plainte sera traitée de la façon suivante:

- après enregistrement de la plainte, un accusé de réception est envoyé;
- la plainte est transmise aux services compétents et aux personnes compétentes et est traitée dans le mois;
- une réponse est envoyé par e-mail ou par courrier;
- la plainte est traitée de manière strictement confidentielle;

Si le traitement des plaintes en première ligne ne vous donne pas satisfaction, vous pourrez vous adresser au Médiateur fédéral, rue Ducale 43, 1000 Bruxelles (email : info@mediateurfederal.be).

6. CONTACTS

Toute information complémentaire peut être obtenue en contactant le **secrétariat :**

BRAIN-BE@belspo.be

02/238 37 61 (Fr)
02/238 36 12 (Nl)

ANNEXE 1: ÉTABLISSEMENTS SCIENTIFIQUES FÉDÉRAUX (ESF)

1. Archives générales du Royaume et Archives de l'Etat dans les Provinces (AGR)
2. Bibliothèque royale de Belgique (KBR)
3. Institut d'aéronomie spatiale de Belgique (IASB)
4. Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB)
5. Institut royal du patrimoine artistique (IRPA)
6. Institut royal météorologique de Belgique (IRM)
7. Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC)
8. Musées royaux d'Art et d'Histoire (MRAH)
9. Musées royaux des Beaux-arts de Belgique (MRBAB)
10. Observatoire royal de Belgique (ORB)
11. Institut scientifique de la Santé publique (ISP)
12. Centre d'étude et de recherches vétérinaires et agrochimiques (CERVA)
13. Institut national de criminalistique et de criminologie (INCC)
14. Musée royal de l'Armée et d'histoire militaire (MRA)
15. Centre d'Etudes et de Documentation Guerre et Sociétés contemporaines (CEGES)

Programme "BRAIN-be"
Appel 2015 - Projets en réseau
Eligibilité des propositions

La Politique scientifique fédérale (BELSPO) s'assurera que les propositions satisfont à tous les critères d'éligibilité indiqués ci-dessous. Les propositions qui ne répondent pas à un ou plusieurs critères d'éligibilité ne seront pas évaluées. Les coordinateurs des propositions inéligibles en seront informés par BELSPO.

L'éligibilité de chaque proposition est vérifiée sur base des renseignements donnés par les soumissionnaires dans le dossier de soumission.

Liste de critères

Pour toute proposition introduite, les critères suivants sont examinés. Seules celles qui répondent à TOUS ces critères sont retenues pour évaluation.

➢ Le dossier de soumission a été précédé d'une marque d'intérêt ayant le même objet de recherche	☐
➢ Le dossier de soumission est complet (tous les champs obligatoires ont été dûment remplis)	☐
➢ Le dossier de soumission a été introduit sous forme électronique (en Word/Open Office et pdf)	☐
➢ Le dossier de soumission a été introduit au plus tard 25 février 2015 à 12h00	☐
➢ La proposition concerne un projet de 2 ou 4 ans	☐
➢ La proposition concerne un réseau d'au moins deux institutions belges différentes.	☐
➢ Le coordinateur de la proposition est employé par une Institution de recherche belge	☐
➢ Le réseau est constitué de participants d'institutions universitaires et/ou d'hautes écoles et/ou d'établissements scientifiques publics et/ou de centres de recherche sans but lucratif	☐
➢ Aspects budgétaires :	
• le budget de chaque institution belge financée se situe entre 15 et 60% du budget du projet (excl. les partenaires sans budget)	☐
• min 60% du budget du projet est consacré au personnel	☐
• le budget de la sous-traitance n'est pas supérieur à 25 % du montant total du budget alloué au partenaire concerné	☐
• le budget demandé pour les partenaires étrangers n'excède pas 20 % du budget total demandé par le réseau	☐

ANNEXE 3: COORDONNÉES DES DÉPARTEMENTS FÉDÉRAUX

Les proposants peuvent contacter directement les départements fédéraux pour des questions spécifiques relatives à leurs attentes dans le cadre de l'appel, leurs compétences et pour une éventuelle participation au comité de suivi.

Institution	Nom	E-mail
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie	M. Etienne Mignolet	etienne.mignolet@economie.fgov.be
SPF Emploi, Travail et Concertation sociale	M. Alain Piette	alain.piette@emploi.belgique.be
SPF Justice		
SPF Mobilité et Transport	Mme Anne-Lise Depasse	annelise.depasse@mobilit.fgov.be
SPF Personnel et Organisation	M. Ben Smeets	ben.smeets@p-o.belgium.be
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement	Mme Marielle Smeets	marielle.smeets@environnement.belgique.be
SPP Intégration sociale	M. Jo Locquet	jo.locquet@mi-is.be
IFDD - Institut Fédérale pour le Développement Durable	Sophie Sokolowski	sophie.sokolowski@ifdd.fed.be